

Nouvelles du conseil du 20 novembre 2023

Un budget 2024 équilibré grâce aux bonnes réserves de la commune



L'année 2024 sera financièrement bonne, selon les prévisions

Grâce à ses fort bonnes réserves, la Commune peut appréhender l'avenir et ses futures charges avec sérénité, à condition qu'elle applique un regard critique sur tous ses prochains investissements

Le budget 2024 de la commune prévoit un excédent de charges au compte général, donc financé par les recettes fiscales, de quelque 285'000 francs (sur un roulement total de 12 millions) ; l'inquiétude n'est pourtant pas de mise : un prélèvement du même montant, sur le Financement spécial « fiscalité », permet d'atteindre l'équilibre.

Les effets d'une année exceptionnelle...

L'excédent de charges budgété correspond exactement à la diminution de quotité fiscale entrée en vigueur cette année. Vincent Viret, administrateur des finances, ajoute que les charges de la péréquation financière font plus que doubler, de l'an dernier à l'an prochain ; une répercussion directe des résultats exceptionnels de 2022, laquelle se fera sentir en 2025 encore. A ces deux facteurs s'ajoutent pour 2024 une hausse sensible des amortissements comptables, hausse chiffrée à quelque 70'000 francs et due évidemment aux investissements importants déjà décidés ou prévus.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Les prévisions poste par poste

Dans le détail de ce budget, on constate une augmentation des charges liées à l'Administration générale, évaluée à quelque 55'000 francs par rapport au budget 2023 (35'000 de plus qu'aux comptes 2022). Elle est due notamment à l'expertise prévue des postes de l'administration (18'000) et des Travaux publics (3000). Cette expertise se justifie pleinement par la forte augmentation de la masse de travail constatée ces dernières années. S'y ajoutent 6500 francs pour une révision nécessaire de l'hébergement informatique et 10'000 francs pour l'entretien courant du bâtiment administratif. Les variations du compte Ordre et sécurité ne méritent pas qu'on s'y arrête ; il en va de même pour le poste Santé.

Formation et social : charges en baisse

Au titre de la sécurité sociale, les charges nettes atteignent 1,72 million de francs, contre 1,80 million au budget 2023 et 1,82 million aux comptes 2022. Cette diminution est liée surtout à la baisse de la facture cantonale au titre de la compensation des charges, dans le domaine des prestations complémentaires et des œuvres sociales. Au chapitre Enseignement et formation, la tendance est à la baisse aussi : 1,96 million prévu l'an prochain, contre 2,15 millions au budget 2023 et 2 millions aux comptes 2022. Une évolution induite principalement par la fermeture d'une classe d'école enfantine, par une petite baisse du nombre de leçons dispensées au total à l'école primaire, dont l'effectif général a légèrement baissé, ainsi que par un effet moindre des mesures Revos (révision de la loi sur l'école obligatoire), dont on craignait des conséquences nettement plus lourdes. Au chapitre des Transports, le budget prévoit une hausse des charges de l'ordre de 68'000 francs, sur un total de 782'000 francs. Augmentation qui s'explique par deux facteurs principaux : le renoncement à prélever l'excédent sur le Financement spécial ad hoc et la hausse des amortissements (environ 30'000 francs) liée aux investissements. Pour ce qui concerne la Protection de l'environnement et l'aménagement du territoire, une augmentation d'environ 16'000 francs (sur un total de 119'000) est due à l'adaptation prévue des conteneurs à carton/papier.

Moins d'impôts qu'en 2022, mais davantage qu'en 2023

Les plus fortes différences sont évidemment prévues au chapitre Finances et impôts : 5,35 millions de francs de revenus nets au budget 2024, contre 5,09 aux prévisions 2023 et 8,1 aux comptes 2022. Plusieurs facteurs expliquent ces variations. A la baisse de quotité appliquée cette année s'ajoute une sensible hausse de la part communale à la compensation des charges, de quelque 100'000 francs. A l'inverse, quelque 30'000 francs de recettes sont prévues l'an prochain en tant qu'intérêts sur le placement des liquidités, tandis que le total des impôts est budgété à 6,4 millions (6 millions au budget 2023, 8,8 millions aux comptes 2022). Dans le détail, l'impôt sur le revenu des personnes physiques est prévu à 4,858 millions (4,639 au budget 2023 et 6,466 aux comptes 2022), l'impôt sur le revenu des personnes morales à 1,063 million (0,96 million au budget 2023, 1,8 million aux comptes 2022). Vincent Viret souligne que la commune bénéficie d'un bon tissu de contribuables ; ses finances s'appuient pourtant fortement sur les revenus liés aux personnes morales, revenus dont on sait qu'ils peuvent changer fortement en tout temps.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Une fortune confortable

Trois comptes autofinancés bouclent sur des excédents de charges : près de 20'000 francs pour l'alimentation en eau, 42'000 pour l'assainissement des eaux usées et 37'000 pour la gestion des déchets. Rien que de très normal cependant : les fortunes de ces comptes sont importantes encore, à savoir 534'000, 356'000 et 272'000 respectivement, ce qui a motivé rappelés-les baisses de taxes appliquées ces dernières années. Avec encore 379'000 au compte des sapeurs-pompiers et 5,486 millions de francs au compte général, la fortune de la commune est assez confortable pour assumer sans dommage de potentiels excédents négatifs ces prochaines années.

On ne touche à rien et on pense sécurité

En conséquence, les autorités proposent à l'Assemblée d'approuver un budget 2024 basé sur une quotité inchangée à 1.72 et des taxes maintenues elles aussi en l'état. Bibiana Merazzi, conseillère municipale en charge des finances, souligne que s'il réfléchit à de nombreux projets pour améliorer encore le patrimoine communal et donc les services à la population, l'Exécutif ne manque pas de les examiner attentivement, en gardant constamment à l'esprit qu'il gère le porte-monnaie des citoyens, qu'il ne doit jamais négliger les amortissements à long terme et qu'il doit assurer le suivi des projets en termes de ressources humaines. « Chaque nouvelle infrastructure induit du travail supplémentaire, que nous devons prendre en compte dans la planification », précise l'élue en ajoutant que les autorités mettent le curseur sur les besoins indispensables. « Nous avons fait le choix d'une baisse des impôts communaux, nous devons en tenir compte dans nos investissements. La sécurité, par exemple en matière de ponts, est notre priorité. »

Forte charge des investissements

Instrument précieux pour la gestion à court et à moyen termes, la planification financière 2023-2028 intègre les charges courantes, les projets potentiels envisagés par l'Exécutif et les charges induites par les investissements souhaités. Sur le document établi par Vincent Viret, on constate qu'une fois ajoutés aux projets en cours ou déjà votés, le grand nombre de projets imaginés par les élus grèveront fortement les finances. Atteignant un total de 19 millions jusqu'à 2028, ces projets généreront/génèreraient des charges importantes et donc une diminution de la fortune. En réalisant tous les investissements aujourd'hui souhaités par le Conseil municipal, cette fortune peut être estimée à 4,7 millions de francs au total en 2028. Une évolution due à des résultats prévisibles très négatif en 2025 et légèrement négatif dès 2027. Intégrant la baisse prévisible des recettes fiscales, liée à l'augmentation générale des prix d'une part et aux effets attendus des conflits armés d'autre part, cette planification révèle que la politique appliquée par les autorités actuelles se justifient totalement, à savoir : une étude très approfondie de chaque investissement, pour en déterminer l'utilité réelle et le poids exact sur les finances, à court, à moyen et même à long termes.

Investissements 2024 : les deux tiers déjà acceptés par le Législatif



Sachant que le portemonnaie communal dépend en bonne part des impôts sur les personnes morales, lesquels peuvent changer fortement en tout temps, les investissements sont centrés sur les besoins et la sécurité

Près de 6,3 millions de francs d'investissements sont inscrits au budget 2024, dont les deux tiers ont d'ores et déjà reçu l'aval de la population. Parmi ceux-ci, la Maison de l'enfance représente évidemment le plus gros poste : 4 millions de dépenses prévues l'an prochain, mais dont le contenu exact n'a pu encore être précisé. S'y ajoutent, dans l'ordre dégressif et également acceptés par le Législatif, quelque 77'000 francs pour le remplacement du véhicule des sapeurs-pompiers (dépenses acceptée l'an passé déjà), 55'000 francs pour l'étude de détail concernant la réfection du ruisseau des Malés (frais qui seront couverts quasi complètement par des subventions cantonales), 30'000 francs pour aménager le sentier bordant la Suze, 10'000 pour l'étude d'un concept de réaménagement des abords de la Gare et autant pour la révision du PAL.

Sur le bureau du Conseil municipal

Pour un total de 344'000 francs, une dizaine de postes relèvent de la compétence du Conseil municipal, à commencer par les 90'000 francs nécessaires au probable remplacement d'un véhicule des Travaux publics et les 60'000 destinés à l'étude de la réfection prévue des rues Centrale et de la Gare Est. L'Exécutif devra encore se prononcer sur les crédits pour le traitement de la charpente de l'ancienne scierie et pour la conduite alimentant la fontaine de la Couronne (chacun 35'000), l'amélioration des systèmes de fermeture des bâtiments communaux et le réaménagement des surfaces alentours à la halle (chacun 30'000), l'achat d'une balayeuse électrique pour le service de conciergerie (24'000), une étude concernant la gestion des déchets et un cadastre relatif aux ouvrages de protection des eaux (chacun 20'000 francs).



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Devant le Législatif

En assemblée du mois prochain, le Législatif se prononcera sur deux investissements proposés par les autorités, à savoir 370'000 francs pour la réfection de la rue Beuchemaitin ainsi que 117'500 francs pour l'achat d'un camion-nacelle d'occasion pour les sapeurs-pompiers La Suze. Dans le courant de l'année prochaine, deux nouvelles dépenses seront vraisemblablement soumises à la population : 500'000 francs pour la construction d'un pavillon en lieu et place de la cabane du FC et 320'000 pour la réalisation d'un couvert accolé au bâtiment municipal. Enfin, le crédit pour l'assainissement du pont de la rue des Prés devra être augmenté à 600'000 francs.